



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 04.03.2022

Publications supplémentaires: KABFR 04.03.2022

Date d'échéance prévue: 04.03.2027

Numéro de publication: KK04-0000025212

Entité de publication

Office cantonal des faillites Fribourg, Avenue Beauregard 13, 1700 Fribourg

Etat de collocation et inventaire Garage Alper SA en liquidation

Débiteurs:

Garage Alper SA en liquidation

CHE-471.813.622

Route de Corcelles 34

1563 Dompierre FR

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Les revendications sont admises par l'administration de la faillite mais sous réserve des droits des créanciers (cf. articles 47 et 49 OAOF). Les décisions de l'administration de la faillite deviendront définitives si les créanciers n'agissent pas dans un délai de 10 jours dès le dépôt de l'inventaire.

La cession des droits susmentionnés selon l'article 260 LP peut être sollicitée par écrit dans le délai de 10 jours auprès de l'Office cantonal des faillites.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 24.03.2022

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 14.03.2022

Lieu de dépôt des documents:

Office cantonal des faillites Fribourg,
Avenue Beauregard 13,
1700 Fribourg

Remarques:

(réf. secteur 4/2021-250)